

Séance ordinaire du conseil municipal du 3 mai 2021

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 3 mai 2021 à 18 h 00, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absent : monsieur le conseiller, Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2021-05-01

Dépôt du rapport financier 2020 et de ses faits saillants et approbation du rapport de l'auditeur indépendant

ATTENDU l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier ;

ATTENDU la parution, le 27 avril 2021, de l'avis public à l'effet que le rapport financier et le rapport des auditeurs indépendants seraient déposés à la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte le rapport financier 2020 et le rapport des auditeurs externes de la Ville de Lavaltrie, tels que déposés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-02

Adoption des procès-verbaux des séances des 12 et 21 avril 2021

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 12 et 21 avril 2021. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 13 avril 2021

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 13 avril 2021.

2021-05-03

Demande d'autorisation d'usage conditionnel et de permis PIIA enseigne - 190, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel et d'une demande de permis PIIA présentées par *monsieur Ismail El Fatih* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'implanter, dans le local situé au rez-de-chaussée du 190, rue Notre-Dame, une école de conduite automobile ;

ATTENDU que le projet vise également à installer, dans la structure sur poteau, une enseigne annonçant la future école de conduite ;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif à cette demande d'autorisation d'un usage conditionnel, par lequel les personnes intéressées étaient invitées à se manifester par écrit, une personne intéressée s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Autorisation d'un usage conditionnel

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative au 190, rue Notre-Dame présentée par *monsieur Ismail El Fatih* aux conditions suivantes :

1. que des cases de stationnement situées en façade du bâtiment soient retirées au profit d'un aménagement paysager qui comprend des arbres et des arbustes ;
3. que les travaux d'aménagement paysager soient exécutés conformément à la version du plan produit par *Boréa Architecture de paysage* en date du 15 avril 2021 (numéro de dossier B21-073_02), illustrant le retrait d'asphalte en cour avant et en bordure de route, et ce, dans les douze mois suivant l'émission du permis d'usage ;

Permis PIIA - enseigne

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne relatif au 190, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que l'affichage soit intégré dans la structure sur poteau, en format vertical, et que le socle soit peinturé en noir. La structure sur poteau, en format horizontal, doit être retirée et le contenu ainsi que le graphisme de l'enseigne doivent correspondre à ce qui a été présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-04

Demande d'autorisation de démolition, de permis PIIA et de dérogation mineure - 264, rue Notre-Dame - lot projeté 6 417 178

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi de demandes d'autorisation de démolition ainsi que de demandes de permis PIIA et de dérogation mineure présentées par *madame Marie-Philippe Maltais* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale de deux étages située au 264, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, suite à la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot projeté 6 417 178 (adresse projetée 264, rue Notre-Dame), tel qu'illustré aux plans déposés ;

ATTENDU que le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, relativement à la construction d'un garage annexé au bâtiment principal et qui présente une superficie de 125, 4 m² au lieu de 81 m², ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Autorisation de démolition

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale de deux étages située au 264, rue Notre-Dame ;

Permis PIIA

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par *La Pareille Design & créations intérieurs*, datés du 22 janvier 2021, relatifs à l'adresse projetée du 264, rue Notre-Dame (lot projeté 6 417 178) ;

Dérogation mineure

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative à l'adresse projetée du 264, rue Notre-Dame (lot projeté 6 417 178), présentée par *madame Maltais*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-05

Demande de permis PIIA et dérogation mineure - 270, rue Notre-Dame - lot projeté 6 417 179

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Marie-Philippe Maltais* ;

ATTENDU que le projet vise à construire une résidence unifamiliale sur le lot projeté 6 417 179 (adresse projetée 270, rue Notre-Dame), tel qu'illustré aux plans déposés ;

ATTENDU que le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, relativement à la construction d'un garage annexé au bâtiment principal et qui présente une superficie de 118, 45 m² au lieu de 81 m², ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 ;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Permis PIIA

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par *Nathalie St-Martin*, datés du 6 avril 2021, portant le numéro de dossier 20-3433, relatifs à l'adresse projetée du 270, rue Notre-Dame (lot projeté 6 417 179) ;

Dérogation mineure

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative à l'adresse projetée du 270, rue Notre-Dame (lot projeté 6 417 179), présentée par *madame Maltais*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-06

Demande de dérogation mineure - 100, rue de la Sapinière

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Fabio Trantino* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 100, rue de la Sapinière, un garage détaché dans la cour avant secondaire, à une distance de 1,5 mètre de la ligne de rue, ce qui déroge à l'article 4.4 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 100, rue de la Sapinière, présentée par *monsieur Trantino*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-07

Demande de dérogation mineure - 121, terrasse Chaville

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Linda Larouche* ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser la position du garage détaché du 121, terrasse Chaville, celui-ci étant implanté à 0,87 mètre de la ligne de terrain au lieu d'un mètre, ce qui déroge à l'article 4.4 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 121, terrasse Chaville, présentée par *madame Larouche*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-08

Demande de permis PIIA enseigne - 253, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Rollande Éthier* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer un panonceau à l'intérieur de la structure communautaire ainsi qu'une enseigne en façade du bâtiment situé au 253, rue Saint-Antoine Nord ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes, relatifs au 253, rue Saint-Antoine Nord.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-09

Demande de dérogation mineure - 271, rue Arcand

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Gilles Lachance* ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser la position du garage détaché du 271, rue Arcand qui est implanté à 0,32 mètre de la ligne de terrain au lieu d'un mètre, ce qui déroge à l'article 4.4 du *Règlement de zonage RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la

recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 271, rue Arcand, présentée par *monsieur Lachance*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-10

Demande de permis PIIA enseigne - 283, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Dany Borduas* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne en façade du bâtiment ainsi qu'une enseigne dans la structure sur poteau, au 283, rue Saint-Antoine Nord ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA sur les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable, sous conditions, du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 283, rue Saint-Antoine Nord, conditionnellement à ce que la Charte de la langue française soit respectée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-11

Demande de dérogation mineure - 40, rue des Mélèzes

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur David Boulay* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'installer une deuxième piscine sur le terrain situé au 40, rue des Mélèzes, ce qui déroge à l'article 4.4.1 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la

recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 40, rue des Mélèzes, présentée par *monsieur Boulay*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-12

Demande d'autorisation de démolition - 110, rue Robert

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *monsieur Denis Perrault* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 110, rue Robert ;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, suite à la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 110, rue Robert.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-13

Demande d'autorisation de démolition - 23, terrasse Centrale

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Devolutions Inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 23, terrasse Centrale ;

ATTENDU que l'utilisation projetée du sol dégagé, suite à la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la création d'un espace vert et la revégétalisation de l'espace laissé vacant par la démolition ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accorder l'autorisation de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 23, terrasse Centrale.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-14

Adoption du règlement 293-2021 - installations septiques avec désinfection par rayonnement UV

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 293-2021 intitulé : *Règlement relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires (désinfection par rayonnement ultraviolet)*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-15

Avis de motion - modification au règlement de zonage RRU2-2012

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* et plus spécifiquement de modifier les dispositions de droits acquis liées aux usages de la classe « Véhicule motorisé », d'autoriser la restauration rapide dans certaines zones et de modifier les normes applicables aux remises.

2021-05-16

Adoption du 1er projet de règlement numéro RRU2-52-2021

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-52-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de modifier les dispositions de*

droits acquis liées aux usages de la classe « Véhicule motorisé », d'autoriser la restauration rapide dans les zones V-182, V-183, U-186, U-187 et U-188 et de modifier les normes applicables aux remises, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-17

Mandat - Services professionnels - plans, devis et surveillance de chantier - remplacement des infrastructures rue Bellevue

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie nécessite des services professionnels pour la préparation de plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux, pour la réfection des infrastructures municipales sur la rue Bellevue ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une offre de service de *Parallèle 54 expert conseils Inc.*, suivant un processus de demande de propositions ;

ATTENDU que cette offre de service est conforme aux besoins de la Ville et à l'échéancier des travaux projetés ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels pour la préparation de plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux, pour la réfection des infrastructures municipales sur la rue Bellevue, présentée par *Parallèle 54 expert conseil Inc.* au coût de 47 599,65 \$, taxes incluses, selon les conditions décrites à ladite offre de service ;

Que cette dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt décrétant lesdits travaux ;

Que monsieur Marc-André Desjardins, trésorier, et monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-18

Municipalisation - Phase 3 - Projet Héritage du Roy

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'*Immobilier Apenimon Inc.* à l'effet de procéder à la municipalisation de la phase 3, du projet domiciliaire Héritage du Roy, soit les lots 6 418 689, 6 418 691 et 6 418 692 ;

ATTENDU que les travaux de la phase 3 du projet domiciliaire Héritage du Roy permettant la municipalisation des lots 6 418 689, 6 418 691 et 6 418 692 sont en majorité réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions

du règlement 280-2020 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* sont en partie respectées ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lissette Falker

Que le conseil municipal autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, des lots 6 418 689, 6 418 691 et 6 418 692 au cadastre officiel du Québec, sur lesquels sont implantées une partie des rue Georges-Estu et Pier-Brot ;

Que mandat soit donné à maître Madly Laporte, du bureau *Laporte et Associés Notaires Inc.* de préparer le contrat d'acquisition de ces lots ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat ;

Que les frais associés à la préparation de ce contrat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-19

Mandat notaire - acquisition infrastructures et servitudes de passage et d'entretien - projet intégré - Résidence Eva

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal mandate maître Madly Laporte, du bureau *Laporte et Associés Notaires Inc.* à préparer le contrat relatif à l'acquisition des infrastructures (aqueduc, sanitaire, sécurité incendie) pour desservir le projet intégré de la résidence pour personnes âgées EVA, implantée sur le lot 6 301 265, ainsi qu'à l'obtention des servitudes nécessaires au passage, à l'entretien et au remplacement de ces dernières ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-20

Autorisation - projet de développement des collections de la bibliothèque de Lavaltrie 2021-2022

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de développement au programme des collections des

bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2021-2022 auprès du ministère de la Culture et des Communications ;

Que madame Nathalie Des Alliers, directrice des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, agisse à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie dans ce dossier, et soit ainsi autorisée à effectuer cette demande ainsi qu'à signer les documents inhérents au dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-21

Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté - Parc canin

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'implanter un parc canin public sur le territoire de Lavaltrie ;

ATTENDU que les travaux de coordination se feront en régie interne ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise une appropriation maximale de 100 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour la réalisation des travaux d'implantation d'un parc canin public sur le territoire de Lavaltrie ;

Que les sommes non utilisées de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour la réalisation des travaux du parc canin, soient retournées à l'excédent de fonctionnement non affecté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-22

Autorisation de signature - Lettre d'entente - Générations branchées

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la lettre d'entente avec l'*Association des bibliothèques publiques du Québec*, relativement au renouvellement de l'adhésion au *Programme Générations@branchées*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-23

Résolution d'intention - partenariat - Centre de services scolaire des Samares et École secondaire de la Rive

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'un projet d'implantation d'une nouvelle clinique médicale regroupant plusieurs services

professionnels à Lavaltrie et que le terrain ciblé pour la construction de cette clinique est le lot occupé par la salle communautaire du 47-49, chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU la volonté de la Ville de Lavaltrie de vendre ce terrain pour l'implantation de la nouvelle clinique médicale afin de favoriser l'accès aux soins et services de santé pour la population lavaltrioise ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'établir un partenariat avec le Centre de services scolaire des Samares et l'École secondaire de la Rive, afin de relocaliser certaines activités communautaires ;

ATTENDU que le conseil a été saisi de la décision gouvernementale de ne pas financer le projet du Complexe Multisports Lavaltrie ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de contribuer au développement de nouvelles structures communautaires, de sports et de loisirs (cafétéria, salle multifonctionnelle, patinoire réfrigérée couverte, *Skate Park*) au sein de la communauté lavaltrioise, et ce, en collaboration avec le Centre de services scolaire des Samares et l'École secondaire de la Rive ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à travailler en collaboration avec le Centre de services scolaire des Samares et l'École secondaire de la Rive, afin d'établir un partenariat pour l'implantation d'infrastructures communautaires, de sports et de loisirs (cafétéria, salle multifonctionnelle, patinoire réfrigérée couverte, *Skate Park*), qui bénéficieront aux trois organisations et à la population lavaltrioise ;

Que le conseil municipal demande au Centre de services scolaire des Samares et à l'École secondaire de la Rive, d'officialiser leur intention de collaborer à l'implantation et au déploiement de ces projets.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-24

Autorisation de signature - Entente de partenariat ADRIQ et TCL

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, une entente de partenariat de 12 mois avec *Technocentre Lavaltrie* et l'*Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec* (ADRIQ-RCTi), et ce, afin que les entreprises lavaltrioises bénéficient d'un accompagnement stratégique et personnalisé en gestion de l'innovation technologique.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-25

Autorisation de congé sans solde - Sandra Lambert

Après étude de la demande de congé sans solde de madame Sandra Lambert à la fonction de technicienne en documentation au Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le congé sans solde, comme demandé par madame Lambert, pour une période déterminée du 8 mai au 7 novembre 2021 ;

Que durant cette période, madame Lambert ne bénéficie d'aucun avantage relié à la convention collective.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-26

Nominations - Patrouille tricolore

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Frédéric St-Onge et de monsieur Joël De Léon, à titre de surveillants de la division environnement pour la patrouille tricolore ;

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie nomme monsieur Frédéric St-Onge et monsieur Joël De Léon à titre d'officiers responsables de l'application du règlement numéro 272-2020 concernant la fourniture et l'utilisation de l'eau potable, incluant l'émission de constats d'infraction, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-27

Autorisation de signature - entente sur le filtrage des personnes appelées à oeuvrer auprès des personnes vulnérables

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie renouvelle son entente avec la Sûreté du Québec, sur le filtrage des personnes appelées à oeuvrer auprès de personnes vulnérables et autorise madame Karine Brousseau, conseillère en ressources humaines, ou madame Julie Morand, chef de division aux services administratifs et aux ressources humaines, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente ;

Que madame Karine Brousseau, conseillère en ressources humaines, ou madame Julie Morand, chef de division aux services administratifs et aux ressources humaines, soient autorisées à récupérer les enveloppes contenant les réponses des vérifications des personnes demandées ou à recevoir les documents par courriel sécurisé ;

Que madame Karine Brousseau, conseillère en ressources humaines, ou madame Julie Morand, chef de division aux services administratifs et aux ressources humaines, soient autorisées à signer tous les formulaires requis venant consentir à procéder à une vérification pour le secteur vulnérable avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC

de D'Autray, le tout dans le processus de filtrage des personnes appelées à oeuvrer auprès des personnes vulnérables ;

Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution adoptée antérieurement et traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-28

Droit de visite des fonctionnaires désignés - Installations septiques - Ressource externe

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie procédera, à l'été et à l'automne 2021, à la vérification du bon fonctionnement de 23 installations septiques desservant les résidences isolées ou autres bâtiments assujettis au règlement provincial Q-2, r.22 sur son territoire ;

ATTENDU que cette mesure vise à rencontrer les normes environnementales de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et s'inscrit dans les orientations de la planification stratégique ;

ATTENDU que la Ville a accepté la soumission déposée par la firme *Eurêka* et a mandaté celle-ci pour procéder à l'inspection des 23 installations septiques identifiées comme ayant un potentiel polluant ;

ATTENDU l'article 2.3 du *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal confie aux représentants de la firme *Eurêka* le droit de visite des fonctionnaires désignés prévu à l'article 2.3 du *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no RRU5-2012*, et ce, exclusivement pour l'inspection des 23 installations septiques ciblées dans le cadre de l'exercice de contrôle qui se déroulera à l'été et à l'automne 2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-29

Adjudication de contrat - Travaux de réhabilitation de conduites sanitaires sur une partie de la rue Notre-Dame

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2021-03-03/AOP - *Travaux de réhabilitation de conduites sanitaires sur une partie de la rue Notre-Dame* octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *AE Services et Technologies Inc.*, ledit contrat au coût de 261 556,63 \$, incluant les taxes ;

Que l'adjudication de ce contrat soit conditionnelle à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt numéro 287-2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du rapport d'embauche et de démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2021-05-30

Fondation québécoise du cancer - Levée de fonds

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal souscrive une somme de 100 \$ à la *Fondation québécoise du cancer* en guise de contribution à leur campagne corporative 2021 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-05-31

Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

ATTENDU que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU que le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la *Fondation Émergence* dès 2003 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la *Fondation Émergence* dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal proclame le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et souligne cette journée en tant que telle.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1er jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2021-05-32

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 13 avril au 3 mai 2021 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 045 534,37 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 29 avril 2021, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

La séance ayant lieu sans la présence du public, il y a eu quelques interventions, et des questions écrites ont été reçues dans les délais prescrits.

2021-05-33

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 28.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 4^e jour du mois de mai 2021.

Christian Goulet, maire